

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

With other material/  
Avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

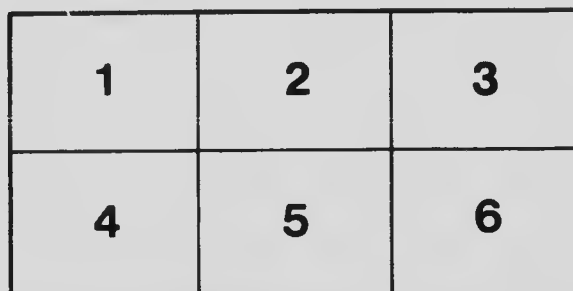
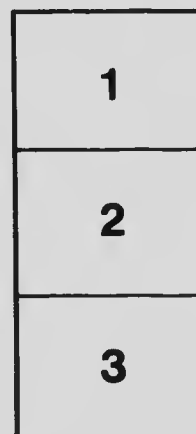
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

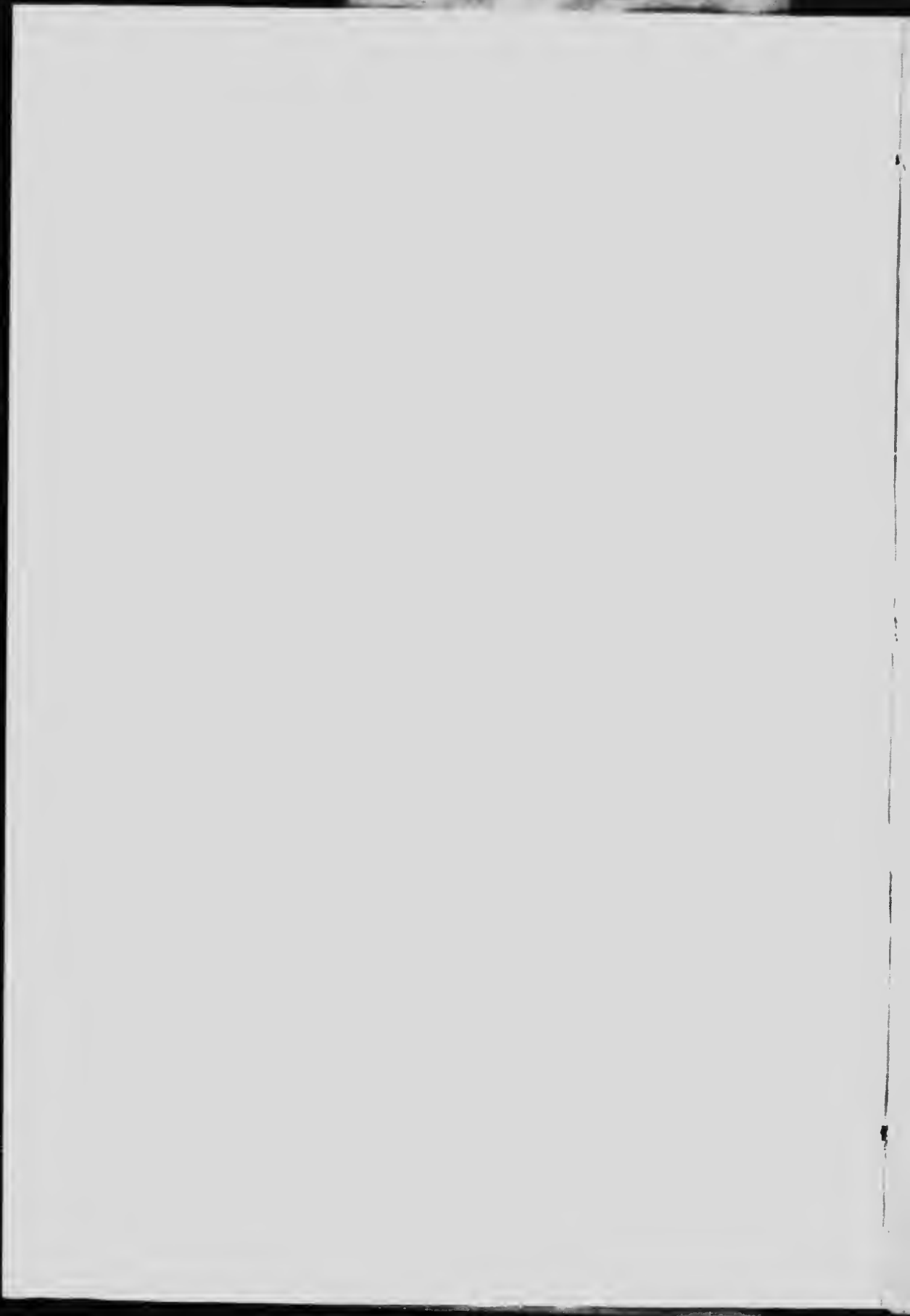
# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(718) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax





# Débats des Communes

QUATRIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

## DISCOURS

DE

M. HENRI BOURASSA, M. P.

sur

# L'ADRESSE

OTTAWA, 15 MARS 1901

M. HENRI BOURASSA (Labelle) : La Chambre me pardonnera, j'espère, si j'interviens, sans aucune préparation, dans ce débat. Je ne songeais nullement à demander la parole aujourd'hui ni même à prendre aucune part à cette discussion. J'y suis entraîné par la manière dont l'honorable député de Montmorency (M. Casgrain) a présenté le programme de la Ligue Nationaliste et par les observations qu'il a faites sur mon intervention dans la campagne électorale de Montmagny. Par bonheur, l'honorable député m'a rendu la tâche facile ; et je n'aurai pas besoin de recourir à une argumentation longue et serrée pour établir—je regrette d'avoir à me servir de ce mot—l'attitude déloyale du parti conservateur. L'honorable député a lu une partie du programme de la nouvelle association organisée à Montréal, il y a environ un an, sous le nom de Ligue Nationaliste. Je ne fais pas partie de cette association. Elle a été fondée, organisée et maintenue par un groupe de jeunes gens de talent, et d'un caractère à toute épreuve. Ces jeunes gens ont cru que le temps était venu où il pouvait exister au Canada une association qui se consacrait à l'étude des problèmes politiques, de ceux surtout qui intéressent l'avenir du pays, en s'écartant de l'ornière étroite par où les partis, leurs associations et leurs organes, font passer toutes les idées politiques. Cette

ouvert ses rangs aux adhérents des deux partis ; et plusieurs conservateurs, d'honnêtes conservateurs, nous ont tendu la main, se sont unis à d'honnêtes libéraux, pour défendre et promouvoir ce programme. Entre autres, je nommerai un de nos anciens collègues, qui a siégé cinq ans ici, un homme que le parti conservateur ne répudiait pas alors et dont il ne devrait pas rougir aujourd'hui, car si le parti conservateur s'obstine dans l'habitude qu'il a prise depuis quelques années de répudier les rares honnêtes gens qui lui restent fidèles dans la province de Québec, c'est qu'il est descendu très bas. Je veux parler de M. Chauvin, ancien député de Terrebonne, qui, l'un des premiers, est venu prendre la parole à une assemblée convoquée par la Ligue. M. Chauvin a accepté le programme de la Ligue ; il a déclaré que la diffusion de ces idées ne pouvait que profiter au Canada et à la province de Québec.

En décembre dernier, les membres de la Ligue me prièrent d'aller exposer les principaux articles de leur programme au peuple de la ville de Québec. Ceci fut l'occasion d'une assemblée dont n'eurent à rougir ni la ville de Québec ni les jeunes ligueurs. Les électeurs y vinrent en nombre, tant du comté que représente ici l'honorable député (M. Casgrain) que de tous les autres comtés de la région de Québec, en tout, près de sept mille citoyens de la ville et du district. J'exposai

P845.99  
B665 di

à cette foule les idées fondamentales de la Ligue Nationaliste. Les deux organes du parti conservateur, dans la province de Québec, le "Journal" et l'"Événement", passèrent en revue le discours et le programme; et ils ne trouvèrent rien à redire aux articles que l'honorable député vient de vous communiquer; pas un reproche, pas un mot de dissentiment.

Quant aux autres parties du programme, — celles mêmes dont l'honorable député disait, il y a un instant que, si elles ne valent pas mieux que la première partie, les journaux pouvaient négliger d'en parler. Le "Journal" et l'"Événement" m'accusèrent d'avoir dérobé le programme du parti conservateur. Les principes de la Ligue sont-ils infamants au point de constituer aux yeux de la Chambre une marque indélébile d'indélicé à la Couronne? Ce programme est-il tellement scandaleux que les libéraux doivent se garder d'en approcher? Mais alors, l'honorable député nous communiçait-il ce qu'il pense de ses propres organes, "L'Événement" et le "Journal," qui ont taxé de duplicité le "Soleil" et les libéraux de Québec, parce que ces mêmes libéraux avaient applaudi aux paroles d'un homme trop droit pour eux, et je dois confesser que cet homme c'était moi — s'efforçant de leur imposer des principes conservateurs. Je ne permets pas de citer quelques lignes des articles de ces journaux, ni qu'étant insérés au compte rendu des débats, ils imprimant aux paroles de l'honorable député la marque qu'il faudrait indiquer à tant d'autres déclarations du même genre dont le parti conservateur de Québec s'est rendu coupable depuis quelques années :

Les conservateurs n'exploitent pas; ils constatent qu'un libéral en vue, acclamé par le "Soleil" et le "Canada", grand partisan du ministre Laurier et de toutes les idées qu'on appelle "libérales", expose et adopte pour sien un programme absolument conservateur; —

Ce programme, c'est précisément celui que l'honorable député de Montmagny (M. Casgrain) vient de dénoncer.

M. CASGRAIN: N'est-il pas vrai que la partie du programme dont il est question dans cet article se compose des articles du programme de la Ligue Nationaliste qui visent la politique du gouvernement Parent?

M. BOIRASSA: Et que l'honorable député a déclaré tantôt n'être pas dignes de la moindre attention. Du reste dans cet article qui porte sur tout son discours et sur l'ensemble du programme de la Ligue Nationaliste, il n'y a pas un alléluia, pas une phrase, pas un mot, pas un iota contre cette partie même du programme que l'honorable député a lue à la Chambre, tandis que le reste du programme reçoit une approbation complète. Voilà pourquoi je considère que l'honorable député ne peut, à bon droit, venir tel, au nom du parti conservateur de la province de Québec, dire une seule parole de blâme contre ce programme.

L'honorable député et son collègue de Lanark sud (l'honorable M. Haggard), accusent d'incivisme et de duplicité le ministère et le parti libéral parce qu'ils n'exposent pas de leurs rangs l'homme méprisable que je suis, indigné de s'agir à cette Chambre, indigne de jouir des bienfaits de la citoyenneté britannique. Et cependant, les deux organes du parti conservateur dans la province de Québec, le "Journal" et l'"Événement" — dont l'un, "L'Événement," est plus ou moins l'organe personnel du député de Montmorency — me citent comme un modèle à la province de Québec, et déclarent qu'on foud, je suis un conservateur que seul le manque de logique retient dans les rangs du parti libéral. Je pourrais presque en répéter les éloges que le "Journal" m'a décernés. Mais le député de Montmorency et son collègue de Lanark m'ont traité avec une rigueur telle que je ne dois quelque justification; et au lieu de la chercher dans les feuilles libérales, je la puisé dans les colonnes de deux des principaux organes de l'opinion conservatrice. Parlant des conservateurs, le "Journal" continue.

— Ils constatent en outre que ce "libéral", qui a des idées droites, se fourvoie dans un parti où on n'ose pas le reconnaître tout à fait, s'obstine à suivre des hommes qui n'ont pas ses sentiments, qui ne comprennent rien à ses aspirations, lesquelles sont les aspirations communes à tous les fervents de la patrie canadienne; ils constatent que M. Boirassa est un conservateur qui s'appelle libéral et qui agit comme un libéral.

Cet article, comme celui du "Journal" ne contient pas la moindre désapprobation de cette partie du programme de la Ligue que l'honorable député vient de nous lire, dans le but de faire frémir d'horreur le bon peuple d'Ontario, en présence de l'incivisme du député de Labelle et de la malhonnêteté du parti libéral qui ne permet de demeurer dans ses rangs. Et cependant, les conservateurs de la province de Québec affirment que je devrais me joindre à eux, parce que le parti libéral, indigne de moi, ne sait pas me comprendre, ni mes nobles aspirations ni mon patriotisme. Je constate avec honneur ces honnêtes dispositions; et j'espère que le jour où la droite ne repoussera, le député de Montmorency modifiera ses opinions et engagera ses amis à m'ouvrir leurs rangs hospitaliers.

Revenant à cette partie même du programme que l'honorable député nous a fait connaître, j'affirme que ni la Ligue Nationaliste ni moi-même, ni les conservateurs ni les libéraux honnêtes qui font partie de cette Ligue et qui en défendent les principes, n'ont raison d'en rougir, soit à titre de Canadiens, soit comme citoyens britanniques.

Soyons-nous vraiment arrivés à ce point de notre histoire où nous n'aurions plus la liberté de proclamer et de chercher à faire pénétrer au Canada des principes que des millions de sujets britanniques, dans la mère

F  
5206.8  
B62 fs

B. Q. R.  
NO. 5411

patrie, considèrent comme la seule issue possible de l'Empire? Je ne conteste pas au député de Montréal le droit de chercher, et le moyen à propos, à se concilier la faveur de ses collègues de la province d'Ontario, en venant lui se poser comme un fervent de l'Empire, prêt à verser des contributions aux guerres impériales. Mais il ne devrait pas oublier qu'il y a quatre ans, dans le comté de Kamouraska, désirant soulever le sentiment populaire, il s'écriait de sa voix plus éloquente: "Je n'ai qu'un fils; je suis prêt à le sacrifier pour la défense du Canada, mais je ne veux pas qu'on l'envoie combattre les combats de l'Angleterre."

M. CASGRAIN: Ce n'est pas vrai.

quelques VOIX: Écoutez! écoutez!

M. CASGRAIN: Je nie absolument l'exactitude de cette déclaration.

M. BOURASSA: Je suis forcé d'accepter la dénégation de l'honorable député. Toutefois, je regrette qu'il ait attendu si long temps pour la faire. Le "Soleil", de Québec, a publié cette déclaration et je l'ai répétée lui-même sous ma responsabilité d'office. J'avais alors l'attestation de plusieurs citoyens du comté de Kamouraska affirmant l'authenticité de ces paroles. J'ai communiqué cette déclaration à la Chambre, il y a trois ou quatre ans, après que l'honorable député, alors qu'il était à Ottawa, dans la province d'Ontario, eût manifesté son adhésion au mouvement qui favorisait la guerre d'Afrique. La seule différence qui existe entre certains députés, tant de la droite que de la gauche, et moi, c'est que je tiens à Ottawa, à Toronto ou ailleurs le même langage qu'à Montréal et par toute la province.

Revenant au programme de la Ligne, et à ces seuls articles du programme que l'honorable député a lus et qui couvrent dans leur ensemble les relations du Canada avec la mère patrie et les autres colonies de l'Empire, nous ne sommes nullement en lieu d'en rougir. Je reconnais à tout Canadien le droit de combattre ce programme, le droit de croire que le Canada devrait suivre une autre voie, le droit de penser que le fondement de l'empire repose sur des principes contraires aux nôtres.

Mais j'affirme également que nous pouvons, sans mériter d'être dénoncés comme des séditions, défendre ces principes dont tous les pays de l'Empire ont, pendant un siècle, reconnu la justesse. Je reconnais au parti libéral et au parti conservateur le droit de modifier leurs opinions à ce sujet, mais je réclame pour moi-même, et pour les jeunes Canadiens qui ont fondé cette ligue dans une pensée patriotique et désintéressée, le droit de proclamer que ces principes, qui ont servi de base commune au parti libéral et au parti conservateur, doivent continuer de constituer le fondement de notre politique nationale.

Et d'abord, sur le terrain de la défense de l'Empire, à qui appartient-il de nous accuser de sédition? Le leader du parti libéral déclara à Boston, en 1891, qu'il n'accepterait jamais une fédération commerciale de l'Empire, parce que l'industrialisme commercial, même restreint aux questions de commerce, pourrait entraîner le Canada à prendre part aux guerres de l'Empire, et que le Canada se refuserait toujours à cette participation. N'avons-nous pas le droit de répéter en 1901 ce que le leader du parti libéral disait en 1891? Lorsque le leader du parti conservateur, sir John Macdonald, refusa aux autorités britanniques l'autorisation de venir recruter des troupes au Canada pendant la guerre du Soudan, ses partisans l'accusèrent-ils de sédition? Parce que nous affirmons aujourd'hui que la politique véritablement canadienne doit continuer d'être celle que sir John Macdonald suivait en 1885, nous mettrions-nous plus comme des mauvais citoyens et des agitateurs?

Sir Charles Tupper disait, à Winnipeg, en 1893, qu'en construisant des chemins de fer et des canaux suivant un plan d'organisation qui offrait aux troupes anglaises une voie plus courte et plus rapide entre l'Angleterre et ses possessions asiatiques, le Canada avait payé à l'Empire un tribut plus que suffisant. Parce que nous tenons le même langage aujourd'hui, nous condamnerrions-nous comme des révolutionnaires? Sir Charles Tupper disait encore en 1893 que ceux qui accusaient les colonies de faillir à leur obligations parce qu'elles se refusaient à contribuer davantage au soutien des flottes et de l'armée de la Grande-Bretagne insultaient à l'honneur du Canada. Il ajoutait que le Canada avait fait plus que son devoir pour assurer la défense impériale; que le principe et la méthode que le Canada avait suivis pour soutenir l'Empire étaient justes, et qu'on ne devrait pas lui en demander davantage. Si sir Charles Tupper a pu dire à Winnipeg, en 1893, ce que nous répétons à Montréal, en 1901, pourquoi les conservateurs ne l'accusèrent-ils pas alors d'être un révolutionnaire? Est-ce parce que nous sommes plus jeunes, est-ce parce que nous sommes Canadiens-français que nous ne sommes pas libres de répéter, sans être convulsés d'indignation, ce que les chefs libéraux et conservateurs ont proclamé pendant tant d'années?

Parlons maintenant de la question fiscale. L'honorable député (M. Casgrain) m'accuse de parcourir la province de Québec en faisant de M. Chamberlain le cauchemar des Canadiens-français, c'est ce que je n'ai jamais fait; c'est encore là une de ces légendes inventées par la presse conservatrice d'Ontario. Voici ce que j'ai déclaré— et j'y persisterai aussi longtemps que le gouvernement britannique ne formulera pas nettement sa politique sur ce point: On ne présente pas au peuple canadien, avec droiture et sous leur vrai jour, les principes de M. Chamberlain; le député de Sainte-Marie



M. Tarte, M. Foster, M. Louis-Philippe Pelletier ont faussement déclaré un peuple canadien que les contribuables anglais, nés par leur seul amour des colonies, étaient prêts à frapper d'impôts leur pain, leur beurre, leur fromage et leur foie, que c'était là toute la portée des propositions de M. Chamberlain, et que les Canadiens seraient insensés s'ils refusaient ces offres. Voilà ce que M. Pelletier a proclamé à Montmorency. Voilà ce que le député de Montmorency a répété aujourd'hui. C'est que j'ai dit à Montréal et à Québec, ces paroles qui m'ont valu d'être marqué d'infamie pour crime de sédition, je les répéterai ici même et les voilà.

Je ne suis pas de ceux qui font l'ouïe-moi par une parole de leur loyalisme, mais je respecte trop le peuple de la Grande-Bretagne pour le croire stupide au point de taxer sa nourriture et son vêtement, sans espoir d'aucune compensation. J'ai ajouté et je répète ici, les disciples de M. Chamberlain au Canada manquent de loyauté à l'endroit du peuple canadien—ils ne lui montrent que la face de la médaille. En Angleterre, M. Chamberlain fait preuve d'une plus grande sincérité. L'honorable député M. Casgrain nous affirme que les projets de M. Chamberlain ne menacent en rien les intérêts des colonies. Quelqu'un peut acquiescer une notion exacte et l'inter-prète de la politique de M. Chamberlain devra recourir à M. Chamberlain lui-même pour s'éclairer exactement sur la nature de cette politique.

Le 29 octobre dernier, M. Chamberlain parlait à Newcastle. Il accusait ses adversaires de manquer de droiture, parce qu'ils dénigraient sa politique aux proportions d'une simple hausse ou de la baisse du pain. A quelques reprises, M. Chamberlain a affirmé que l'adoption d'un tarif différentiel par tout l'Empire que le député de Sainte-Marie et le député de Montmorency prétendent être le seul but que poursuit M. Chamberlain n'est qu'un corollaire de son projet principal, lequel est l'unité de l'Empire. Sir Edward Grey avait reproché à M. Chamberlain de négliger ce véritable mode d'opérer cette concentration impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial muni de certains pouvoirs exécutifs s'exerçant sur toutes les possessions britanniques. A cet égard M. Chamberlain répondit, à Newcastle: J'ai tenté d'engager les colonies à consentir à l'organisation d'un conseil impérial, et elles ont refusé. Je ne suis efforcé d'obtenir des colonies une contribution à l'armée et à la marine de la Grande-Bretagne, et elles ont également refusé. C'est pourquoi je me rattache à cette question d'un tarif différentiel pour l'Empire parce que le jour où le commerce impérial existera il faudra un système de défense impériale pour le protéger et un conseil impérial pour le régir.

Certes je respecte la liberté de tous autant que je veux faire respecter ma propre liberté.

Je recommande à chacun des députés à cette Chambre—qu'il soit Anglais ou Français, catholique ou protestant—le droit d'approuver un projet de fédération impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial, gouvernant le commerce et la défense de l'Empire. Mais l'ajoute ceci—et j'y insiste—aucun Canadien, aucun homme d'état digne de ce titre, n'a le droit de dire au peuple du Canada que les propositions de M. Chamberlain sont contenues tout entières dans son projet d'un tarif différentiel en faveur des colonies. Mesurons toute la pensée de M. Chamberlain et si le Canada est prêt à renoncer à une partie de sa souveraineté législative et administrative, afin d'en investir un conseil impérial siégeant à Londres—si le Canada est disposé à payer l'impôt pour soutenir un régime de défense impériale—très bien! que la volonté du peuple canadien s'accomplisse! Mais la politique de M. Chamberlain n'a pas été expliquée au peuple canadien avec franchise, comme elle l'a été en Angleterre. Et aussi longtemps qu'il en sera ainsi nous, qui n'acceptons pas cette politique, nous, qui croyons aux principes qui ont présidé au développement de l'Empire anglais et lui ont permis, au siècle dernier, de remplir le monde de leur glorieuse et extraordinaire puissance, nous avons le droit de croire que ces principes sont encore vrais et de combattre le mouvement actuel. Un grand nombre de nos hommes publics ont cru opportun de s'empêcher des idées de M. Chamberlain et de s'appeler impérialistes. N'avons-nous pas, à Montréal et à Québec—tout comme le professeur Shortt, de Kingston—le droit de déclarer que nous repoussons le titre d'impérialistes, parce que ce mot comporte à nos yeux une entrave à nos libertés? Puisque le député de Montmorency (M. Casgrain) et le député de Sainte-Marie (l'honorable M. Tarte) acceptent la politique de M. Chamberlain, que n'y mettent-ils autant de franchise et de loyauté que M. Chamberlain lui-même? Que ne vont-ils à Montréal, à Québec, à Toronto, à Kingston, à Halifax, à Vancouver, annoncer au peuple canadien: "Voilà les propositions qu'on nous fait. Voulez-vous la création d'un commerce impérial? Désirez-vous un traitement de faveur sur le marché de la Grande-Bretagne? Très bien; mais alors vous aurez ainsi que M. Chamberlain l'a déclaré, un conseil impérial qui gouvernera votre tarif; car un tarif impérial ne pourra fonctionner sans qu'un pouvoir quelconque en contrôle les opérations. Vous aurez également un régime de défense impériale; car on ne saurait uniformiser le commerce et l'industrie de l'Empire sans en organiser la défense commune.

M. R. L. BORDEN (Halifax): Mon honorable collègue prétend-il que M. Chamberlain a prononcé ces paroles?

M. BOURASSA: Je ne voulais pas imposer à la Chambre de longues citations;

mais le lire les paroles mêmes que M Chamberlain a prononcées à Newcastle :

J'aborde maintenant les questions les plus importantes, à mon avis, que les tarifs privilégiés aient été soulevés. Je ne suis partisan parce que d'abord ils atténueraient le commerce avec les colonies. Nous commercerions davantage avec nos amis, sans que notre commerce avec nos rivaux et surtout de diminution. L'important, tout cela, c'est que nous fissions plus d'affaires avec nos amis et cela dans des circonstances plus favorables. Je le répète, l'important, le vrai commerce est essentiel à notre prospérité. Mais ce n'est pas tout. Voilà la seule voie qui nous soit ouverte. Je vous mets au défi de me trouver que autre. Je m'adresse ici à tous mes adversaires à ceux qui diffèrent d'avis avec moi, à ceux qui m'entendent comme à ceux qui ne m'entendent pas, et j'affirme que pas un seul d'entre eux ne saurait vous suggérer une autre solution que celle que je vous propose pour atteindre le but auquel je tends. Il est impossible de cimenter l'Empire, de resserrer les liens qui nous unissent sans un moyen d'un union commerciale sous une forme quelconque. Je le répète, pas un seul de nos adversaires n'a formulé une seule proposition alternative. Un homme d'Etat pour lequel je professe le plus grand respect et qui demeure dans le voisinage, sir Edward Grey nous a dit il est vrai, qu'à son avis l'établissement d'un conseil impérial serait une chose désirable. Eh! bien, qui a le premier proposé l'établissement d'un conseil impérial, c'est moi-même qui ai formulé cette proposition — moi-même d'ailleurs, cela se comprend car d'autres l'ont proposée avant moi. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cependant j'ai préconisé cette idée avec plus de vigueur que mes prédécesseurs. J'ai déployé tous mes efforts pour mener cette idée à bon port, et cela en nombre de circonstances: au cours de conférences antérieures, dans des discours publics et des entretiens privés, je me suis permis de parler au nom de mes compatriotes et de dire à nos frères d'outre-mer: "Nous avons besoin de votre coopération. Nous vous appelons à nos conseils, venez y prendre part". Et ils ont décliné qu'ils ne sauraient évoluer dans ce sens ni adopter ce genre de fédération. Je ne prétends pas qu'ils refusent toujours de donner leur acquiescement à cette proposition; au contraire, je suis d'avis que si ma proposition l'emportait, la création d'un conseil fédéral s'imposerait nécessairement; mais, pour le moment, au moins, la chose est impossible, et rien n'indique que ce conseil fédéral s'établisse en premier lieu. Les colonies tiennent à savoir ce qu'elles seront appelées à discuter, avant de se rendre à ce conseil. Quand l'union commerciale sera un fait accompli, ce sera là une question à discuter; mais, en attendant, la proposition alternative si légèrement formulée par sir Edward Grey n'a absolument aucune valeur. Ce n'est pas ainsi qu'on réussira à rendre l'union plus intime. J'ai, ensuite, dirigée mes efforts dans le sens de la défense impériale. Mais encore ici je me suis heurté contre les difficultés de la situation; mais je n'ai pas pour cela, lâché prise et je suis revenu à l'idée de l'union commerciale qui nous rapprochera les uns des autres, provoquera nécessairement la création du conseil impérial, conseil qui, à la longue, accomplira beaucoup plus qu'il ne réalisera au début et fera de nous, en

une seule et même patrie, vraiment une patrie fédérale.

Je pourrais ajouter à ces paroles que M Chamberlain a prononcées au Congrès impérial des Comités de Commerce à Londres, je ne suis le texte tel, mais je me rappelle fort bien. Je pense et voici, en substance ce qu'il disait: "Vous devez discuter la question de la défense de l'Empire. Vous êtes il est vrai un Congrès du Commerce, mais le problème de la défense de l'Empire n'est qu'une forme différente du problème du commerce impérial, on ne peut être un commerce impérial sans avoir en même temps un système impérial de défense."

Je le répète, je ne m'oppose nullement à la discussion de ce problème. Nous perdons, nous il croire à la politique impériale telle que sir John Macdonald, sir Charles Tupper et le premier ministre actuel la comprennent telle que tout conçoit et pratique tous les hommes d'Etat britanniques, sont les débris du vieux parti tory du 19<sup>e</sup> siècle, dont l'administration impériale n'est d'un autre résultat que d'enlever à l'Empire ses plus belles colonies, ou, sans les descendants du vieux parti tory de Lord North et de Greenville. Conservant intacts ces principes, nous avons le droit de nous organiser, de fonder des lignes, de publier des journaux, et un mot de faire tout en notre pouvoir pour éclairer le peuple canadien et lui faire voir la question telle qu'elle nous apparaît — tout comme le député de Montmorency (M. Casgrain), le député de Sainte-Marie (M. Turle) et tout autre de nos collègues a le droit d'exploiter la politique de M. Chamberlain et de s'efforcer de la faire triompher. Aucun homme digne de siéger ici, digne de réclamer le titre de représentant du peuple canadien, ne devrait se permettre d'accuser le crime de sédition ceux qui combattent les idées, ou plutôt les idées qu'il a adoptées avec l'espoir de capter la faveur populaire.

On m'a accusé de soulever un conflit de races, or, du jour où la guerre d'Afrique fut déclarée, jusqu'au moment actuel, je n'ai jamais demandé à un électeur de Québec de voter dans un sens ou dans l'autre à cause de son sang français. Ce que j'ai proclamé dans la province de Québec et répété en pleine ville de Toronto, c'est que nous, qui sommes essentiellement Canadiens, ne pouvions aborder les problèmes de la politique impériale avec la paysie qui guide ceux qui sont nés dans les pays de la vieille Europe. Nous n'avons qu'une patrie, le Canada, et nous envisageons ces problèmes impériaux au point de vue de notre nationalité canadienne. Voilà ce que j'ai déclaré à Montréal et à Québec, et à Toronto également. Tel est le langage que j'ai tenu pendant la guerre d'Afrique; telle est mon attitude actuelle; et je la maintiendrai jusqu'au bout, en dépit des accusations que peuvent émettre quel certain députés de Québec. Ceux-là, du reste, ne craignent pas d'exploiter les sentiments de race dans

leur provinces, mais dès qu'ils touchent la terre d'Ontario, ils se montrent fort sensibles. Ici, ce qu'un Canadien français ose proclamer qu'un million et demi de citoyens canadiens, dont les ancêtres, alors les plus forts du pays, ont conservé le Canada à l'Angleterre, ne doivent pas se balancer sur les pieds malintentionnés qu'ils sont en minorité. Vale! encore ce que j'ai dit à Montréal, à Toronto et partout le Canada est pays britannique, sans doute, mais comment et pourquoi? Parce qu'un jour où les Anglais n'étaient qu'une poignée au Canada, les Canadiens-français s'engageaient sur l'honneur à rester fidèles à la Couronne britannique. Cette parole d'honneur, ils l'ont gardée; et ils ont préservé l'intégrité de l'empire. Tout le Canada est terre britannique, mais avant d'être anglais, il est canadien; et avant d'être français, il est canadien. Nous sommes prêts chaque jour à faire taire ou nous la voix du sang pour le bien général de la patrie commune; et, bien que nous soyons les moins nombreux nous avons droit de dire à nos concitoyens anglais: Vous avez aujourd'hui la force du nombre; mais n'êtes-vous pas les dignes descendants de ce peuple dont on n'a pu dire que son esoch d'équité était le meilleur fondement de la justice? N'oubliez donc pas ce que nous avons fait alors que nous étions les plus faibles.

Ce que j'ai dit encore et ce que je ne cessai de répéter: c'est qu'il faut au Canada une politique conforme à la mentalité de tout son peuple; que ce peuple se compose de deux races et de deux nationalités unies sous le même drapeau et le même gouvernement, et qu'il est impossible de créer tel un

véritable sentiment national, tant qu'on ne reconnaît pas l'existence de ces deux races et de ces deux nationalités.

Mais lorsque enfin on aura constaté que la terre canadienne, le sentiment canadien, le patriotisme canadien sont assez larges pour embrasser ces deux races et ces deux nationalités, on cessera de restreindre l'humble mouvement qu'avec moi, ces jeunes fondateurs de la Ligue Nationaliste veulent créer. Car le sentiment que nous voulons faire naître chez les Canadiens français n'est pas conçu dans une pensée hostile aux autres canadiens. Au contraire c'est un sentiment d'orgueil et d'amour pour la patrie; c'est l'idée que le Canada est assez grand, assez beau, assez riche pour contenir tous les Canadiens; c'est la conviction que le Canada n'ayant pas encore atteint sa pleine maturité, nous n'avons pas le droit, même pour venir en aide à la Grande-Bretagne ou à l'empire de demander au peuple canadien de se départir d'un seul élément de ses richesses, de sa population, de son caractère, de sa liberté; car la tâche dont nous sommes responsables, c'est de faire grandir le Canada. Que le peuple de la Grande-Bretagne, le peuple de l'Australie, le peuple du Sud-Africain soient fidèles à leur tâche comme nous le sommes à la nôtre, et l'empire sera mieux gardé que s'il tombait aux mains des hommes qui s'efforcent de remplacer par un faux sentiment d'orgueil impérial cet attachement profond à la terre patrimoniale qui est le fondement le plus solide du progrès des nations.

